

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 17 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire.

Présents : MME NOVOTNY – M. PION – MME DUCRET – M. FANGET – MME ROUX – M. DUPONT – MME BECT – M. TISNES – MME DEL GRANDE – M. PRIEUR – M. BRANCHE – MME UZEL – MME GARCIN – MME PFENNIG.

Absents excusés : MME PONCET – MME CARRET MELICA – M. GERARD – M. GAY

Pouvoirs : MME PONCET a donné pouvoir à MME NOVOTNY – MME CARRET MELICA a donné pouvoir à MME UZEL – M. GERARD a donné pouvoir à MME DEL GRANDE – M. GAY a donné pouvoir à M. FANGET.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance a été désignée : MME Rolande DUCRET

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES.

Vu le code électoral et notamment ses articles LO.274 à LO.278, LO.286-1 et LO.286-2, L 279, L 280, L 283 à L 293, R.130-1 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2023-05-25-00008 du 25 mai 2023 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et indiquant le mode de scrutin pour leur désignation ;

Considérant que pour la commune de Seyssuel, la totalité des conseillers municipaux de nationalité française sont délégués de droit pour participer au vote lors des élections sénatoriales, et qu'il convient aujourd'hui de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Considérant que cette désignation se fait par un vote sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement de trois procès-verbaux dont un sera affiché aussitôt à la porte de la mairie. Le deuxième exemplaire est versé aux archives de la mairie, le troisième exemplaire est transmis à la Préfecture de l'Isère dès le 12 juin 2023.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance de la liste présentée : « Mon Sénateur, Seyssuel 2023 »
- de procéder au vote à bulletin secret

Le bureau de vote est constitué d'un président représenté par Monsieur Frédéric BELMONTE, Maire ou à défaut par un adjoint ou un conseiller municipal dans l'ordre du tableau, d'un secrétaire, de deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, de deux membres du conseil municipal les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	19
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	19
Votes pour la liste : « Mon Sénateur, Seyssuel 2023 »	19

Par conséquent la liste « Mon Sénateur, Seyssuel 2023 » obtient 5 délégués :

- Monsieur Frédéric BELMONTE
- Madame Virginie NOVOTNY
- Monsieur Florent PION
- Madame Rolande DUCRET
- Monsieur Christian FANGET

et 3 suppléants :

- Madame Isabelle PONCET
- Monsieur Liès BRANCHE
- Madame Céline GARCIN

Les procès-verbaux des opérations de vote sont dressés et signés par les membres du bureau de vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Garcia', is written below the text 'Le secrétaire de séance,'.

Date de Convocation : 5 juin 2023

Date d’Affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le :

Et publication ou notification du :